

Formation : Tuerie à la ferme

Se former dans le domaine de l'hygiène alimentaire et de l'application des principes de l'HACCP ; respecter les bonnes pratiques d'hygiène ; mettre en place un système de traçabilité, pour pouvoir procéder à des retraits ciblés et rapides en cas de crise ; sont des obligations pour les professionnels, confirmées par la réglementation sanitaire européenne, dite Paquet Hygiène. C'est pourquoi, la Direction des Services Vétérinaires du Gers conseille à tous les détenteurs d'ateliers d'abattage à la ferme, de participer aux formations organisées par la Chambre d'Agriculture du Gers et l'Association Gersoise pour la Promotion du Foie Gras du Gers, dont le programme est présenté ci-joint. *(Communiqué DSV)*

Maîtrise sanitaire en TUERIE de palmipèdes gras et volailles

Objectifs de formation

Maîtriser l'hygiène, maîtriser les bonnes pratiques d'abattage et rédiger le dossier de maîtrise sanitaire

AU PROGRAMME

Présentation de la réglementation
Etude du plan d'hygiène
Amélioration des pratiques d'abattage
Rédaction du dossier sanitaire et mise en place de la traçabilité pour la DSV.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Diaporama, documents pré-remplis, remise du pack abattage (dossier sanitaire + traçabilité), échanges entre les stagiaires et avec les formateurs.

INTERVENANTS :

Caroline ALTEZA, DSV du Gers ;
Nathalie DARIÉS, CFA Lavacant ;
Marie-France PERRET, Lycée Auch Beaulieu ;
Emeline POUYAU, Association Foie Gras 32 ;
Cathy BERGES, Chambre d'Agriculture 32.

DUREE :

2 jours

HORAIRES :

De 9 h à 17 h 30.

4 SESSIONS AU CHOIX :

- MASSEUBE
18/01 et 26/01/2010
- SAMATAN
02/02 et 09/02/2010
- FLEURANCE
18/02 et 05/03/2010
- VIC FEZENSAC
12/03 et 23/03/2010

PUBLIC :

Agriculteur détenteur d'une tuerie

TARIF ressortissant VIVEA :

Formation intégralement financée par vivea et l'Europe (FEADER) chèque de caution de 150 € à l'inscription (voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription).



COUT DU PACK :

50€ TTC.

Contact :

Cathy BERGES - CA32 - 05.62.61.77.40

Renvoyez le bulletin d'inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle au Pôle Formation—Chambre d'Agriculture - BP 70161 - 32008 AUCH CEDEX

